



CERTIFICAT FORMATION DE BASE A LA SECURITE

Texte de référence¹

Pièces à fournir :

- Avoir la visite médicale des gens de mer française en cours de validité
- Certificat médical autorisant le port de l'ARI
- Médical de niveau 1

Enseignement CFBS : 51 heures

(Théorie : 35 heures ; travaux pratiques : 16 heures)

Techniques individuelles de survie 15 heures

Formation de base, paragraphe 2 et tableau A-VI/1-1

Formation de base à la lutte contre l'incendie 18 heures

Formation de base, paragraphe 2 et tableau A-VI/1-2

Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 – PSC1 12 heures

Formation de base, paragraphe 2 et tableau A-VI/1-3

Sécurité des personnes et responsabilités sociales 8 heures

Formation de base, paragraphe 2 et tableau A-VI/1-4

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au Code STCW 2010.

¹ https://www.ucem-nantes.fr/images/stories/documents/new_ref/reforme_filiere_B/certifications/Securite/CFBS/Rfntiel_CFBS_maj_GM1.pdf